



La Lettre Du DDEN

www.dden-fed.org

1er avril 2021

Numéro 192

LA VIOLENCE ET LA CITOYENNETÉ À L'ÉCOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE

Le Conseil fédéral de janvier 2020, avant le premier confinement, avait décidé de lancer une enquête sur la violence et la citoyenneté à l'école maternelle et élémentaire. La violence est un fléau en voie de développement qui mine la vie des acteurs et usagers de l'école. Au cours d'une réunion, en visioconférence, le 25 mars 2021, le Conseil fédéral a souhaité mettre en œuvre ce projet.

Tous les témoignages recueillis sur ce sujet que ce soient ceux provenant des professeurs et directeurs des écoles, des Inspecteurs de l'Éducation nationale, de circonscription, mais aussi des élus locaux en charge de l'éducation, montrent que ces personnels sont confrontés quasi quotidiennement aux « *surgissements* » de comportements violents d'enfants durant le temps scolaire et/ou périscolaire.

Face à cette situation généralement méconnue et très rarement étudiée, dans le premier degré, la Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale consciente de sa responsabilité et de son rôle d'observateur et médiateur au sein des écoles, souhaite, sur la base du volontariat, participer avec son réseau de délégués et de partenaires à l'éradication de ce « fléau » en identifiant des actions afférentes à la citoyenneté et la laïcité. Parmi ces actions, elle souhaite faire connaître son concours national « *Se construire Citoyen* ».

« *Se construire Citoyen* » est placé sous le Haut parrainage du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et le marrainage du Ministère de l'Intérieur avec la Ministre Déléguée à la Citoyenneté. « *Se construire Citoyen* » est aussi soutenu par plusieurs partenaires associatifs : le Défenseur des Droits, l'AMF (Association des Maires de France), le Syndicat des Inspecteurs SIEN UNSA, la JPA, la CASDEN, Ma belle tribu et la MGEN.

Un questionnaire avec différentes parties sera proposé : caractéristiques des Écoles - caractéristiques des Directeurs - état des lieux de la violence des élèves (Prévention, Sanctions, Remédiation) ; dispositifs utilisés - victimation des Personnels (Enseignants, animateurs, Personnels de service) – actions de citoyenneté - question ouverte (Au regard de votre expérience comment lutter contre la violence à l'école maternelle ou élémentaire (5 mots clés au plus classés par ordre de préférence).

Nous avons sollicité pour cette enquête Georges Fotinos Docteur en géographie, ancien Inspecteur d'académie chargé d'Inspection générale et reconnu comme expert sur les domaines de la vie scolaire, plus particulièrement sur « La violence à l'école ». Georges est aussi DDEN dans l'Union des Hauts de Seine.

Cette enquête a été testée en janvier 2020 par un panel de plusieurs directrices et directeurs d'écoles, sollicité par plusieurs Unions DDEN, en janvier 2020. Le temps pour remplir l'enquête est estimé à environ 20 minutes. Chaque Union décidera de son implication dans cette enquête, qui, outre nos obligations afférentes à notre fonction para-administrative, permettra de conforter et enrichir nos contacts avec nos écoles afin de mieux faire connaître et reconnaître nos missions dans cette année du renouvellement quadriennal.

Eddy Khaldi, 29 mars 2021



SOMMAIRE

+ Paroles de ministre

+ Petits déjeuners : un dispositif qui n'a pas atteint ses objectifs

+ Un nouveau site pour l'ESPER

+ Covid-19 : écoles ouvertes... jusqu'à quand ?

+ La Commune qu'en savons-nous après 150 ans ?

+ CNAL : L'Éducation un rempart contre le racisme

+ Il y a urgence à éduquer contre le racisme

+ Laïcité à Mayotte

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : federation@dden-fed.org

Site internet : www.dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

PAROLES DE MINISTRES

Jean-Michel Blanquer : « On ne peut fermer l'école que lorsque l'on a tout essayé »

(Extraits de l'interview publiée dans Le Parisien du 14/03/2021)

Flambée de l'épidémie de Covid, harcèlement scolaire, rixes entre bandes de jeunes, islamo-gauchisme... Le ministre de l'Éducation nationale prend position sur les dossiers chauds du moment. Inquiet face aux phénomènes de **violences entre jeunes et de harcèlement**, il livre ses premières pistes. Il affirme que « **cette violence que l'on voit chez les plus jeunes serait pire si les écoles avaient été fermées** ».

Il y a un an, le président de la République annonçait la fermeture des écoles. Aujourd'hui, au moment où l'épidémie flambe à nouveau, ce scénario peut-il se reproduire, notamment en Ile-de-France ? Quelle est votre ligne rouge ?

JMB : L'école est la dernière chose à fermer, car c'est l'institution la plus précieuse au cœur de la société. Donc on ne peut fermer l'école que lorsque l'on a essayé tout le reste et que ce n'est pas suffisant.

Le harcèlement scolaire tue toujours, avec le récent drame de la mort d'Alisha. Les dispositifs en place ne marchent pas, ou pas assez. Que faire de plus ?

JMB : Le harcèlement scolaire est un fléau mondial. Des outils existent : campagnes contre le harcèlement, mise en place d'ambassadeurs dans chaque établissement, des numéros verts (3020 et 0 800 200 200), et nous systématisons la formation initiale des professeurs en la matière. Cette stratégie rencontre de premiers résultats : en 2018, on est ainsi passé à 5 % d'élèves se déclarant victimes, contre 11 % quatre ans auparavant. Cela reste trop. Mais le grand problème aujourd'hui, c'est le cyberharcèlement qui a augmenté à la faveur du confinement et qui est le type de harcèlement que Alisha a subi.

Et que comptez-vous faire ?

JMB : Nous devons renforcer nos partenariats avec les réseaux sociaux, pour mieux repérer et supprimer plus vite les contenus haineux. A l'école, ce **cyberharcèlement** doit être sanctionné plus sévèrement. Il y a d'ailleurs de plus en plus de conseils de discipline liés à ce type d'affaire.

Au-delà de la prévention, ne faut-il pas quelque chose de plus radical ?

JMB : Sur ce dossier, qui est en haut de la pile, il n'est pas interdit d'interdire. L'interdiction du téléphone

portable au collège a produit des effets très concrets et très positifs. La fréquentation des réseaux sociaux est théoriquement interdite avant 13 ans. Je proposerai de nouvelles initiatives en termes d'usages et d'âge prochainement.

Le nombre de rixes entre bandes rivales a augmenté de 25 % en 2020. Comment enrayer cet autre fléau ?

JMB : Ce qui s'est passé est très grave. Et cette violence que l'on voit chez les plus jeunes serait d'ailleurs pire si les écoles avaient été fermées. On sait que le confinement crée des difficultés. C'est pour cela que les mineurs sont prioritaires dans nos approches : ouverture des écoles, collèges et lycées bien sûr. Nous rouvrirons en premier pour les mineurs les infrastructures sportives dès que les conditions sanitaires le permettront.

Et quoi d'autre ?

JMB : Nous allons généraliser à l'ensemble du territoire les Alliances éducatives, concept expérimenté au sein des Cités éducatives dans les territoires défavorisés, et les Territoires éducatifs ruraux en zone rurale. C'est l'application concrète de l'adage *Il faut tout un village pour éduquer un enfant*. On met autour de la table ceux qui interviennent dans la vie d'un enfant : parents, école, police, justice, associations, et communes. Et on leur donne des moyens pour agir sur ce qui fait réussir les enfants. Comme, par exemple, avec le Plan mercredi.



Mais concrètement ?

JMB : Par exemple, un club de taekwondo de Montpellier est devenu un acteur socio-éducatif majeur, car il propose de l'aide aux devoirs, des activités de vacances, etc. Avec la ministre des Sports Roxana Maracineanu, nous venons de confier à son responsable une mission pour généraliser cela dans toute la France. Nous allons aussi développer encore plus les Vacances apprenantes, avec par exemple des voyages à vélo à la découverte du patrimoine. C'est l'esprit qui a été régénéré !

Quel rapport avec les bandes ?

JMB : il doit y avoir une dimension préventive et une dimension répressive. Cela évite les problèmes, si on raccroche les élèves aux apprentissages. Par ailleurs, nous travaillons à repérer ces bandes, dont 80 % sont concentrées en Île-de-France. Ce phénomène se travaille très jeune : si depuis l'âge de dix ans vous êtes habitué à passer vos vacances avec le quartier d'en face, qui traditionnellement est rival, vous vous habituez à une logique de fraternité.

Et le volet répressif, vous faites quoi ?

JMB : Avec Gérald Darmanin et Éric Dupond-Moretti, nous menons une action conjointe pour combattre le phénomène aux abords des établissements. Cela se traduira par des actions résolues pour mettre fin à la violence et aux trafics autour des collèges et lycées. Nous avons déjà commencé à intensifier la lutte contre les stupéfiants.

PETITS DÉJEUNERS : un dispositif qui n'a pas atteint ses objectifs

L'objectif fixé au dispositif "petits déjeuners" n'a pas été atteint, il a bénéficié à **153 000 élèves** sur l'année scolaire 2019/2020 au lieu de 200 000, indiquent dans un dossier de presse les ministres et secrétaires d'État en charge de l'Éducation nationale, de l'Éducation prioritaire, de la Santé et de l'Enfance. Ils mettent en cause un "coup d'arrêt lié à la crise" et font part de leur volonté de "favoriser le déploiement le plus large possible de la mesure" à la rentrée prochaine.

Ils rappellent que, depuis la rentrée, "l'aide de l'État est passée de 1 € par petit déjeuner à 1,30 € en métropole et 2 € en Outre-mer." Ils annoncent que le budget prévu pour 2021, 14M€, pourrait être triplé, tandis que le périmètre de l'opération, qui était limité aux écoles de l'éducation prioritaire, pourra être élargi à toutes celles "que les élus et les services académiques identifient comme prioritaires". De plus, dans les écoles REP+ ou très défavorisées, "une distribution quotidienne des petits déjeuners" sera privilégiée tandis que "tous les niveaux du premier degré peuvent être visés, du cours préparatoire au cours moyen".

Les petits déjeuners pourraient être servis dans des "lieux extérieurs, préau, cour de récréation, etc." et des parents pourraient être associés à l'organisation de ces petits déjeuners. De plus, "en partenariat avec la municipalité, des partenaires peuvent renforcer l'encadrement humain le matin (services civiques, associations d'étudiants, etc.) et d'autres acteurs peuvent être associés (épiceries sociales, CCAS, ARS, DRAAF, etc)". La DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) peut être utilisée pour l'achat de matériels spécifiques. La Dgesc (Direction générale de l'enseignement scolaire) va d'ailleurs proposer une nouvelle version du "Vademecum petits déjeuners" pour ce redéploiement, "avec cette fois une entrée destinée aux élus".

Pour réussir cette montée en charge, les ministres entendent en effet "mobiliser l'ensemble des recteurs et les DASEN", mais aussi "informer les maires des grandes villes" et "associer les fédérations de parents d'élèves". Les directeurs d'école, les inspecteurs de circonscription et les municipalités "peuvent tous demander la mise en œuvre du dispositif renforcé dès aujourd'hui en présence d'indicateurs très dégradés".

Pourquoi pas être associés à ces opérations en tant que DDEN missionnés entre autres sur la restauration scolaire.

<https://www.education.gouv.fr/soutenir-les-familles-fragiles-reduire-les-inegalites-alimentaires-favoriser-les-apprentissages-322728>



L'ESPER

L'Économie Sociale Partenaire
de l'École de la République

Un nouveau site pour l'ESPER

Pour faciliter l'accès aux ressources pédagogiques tournées sur l'éducation « à et par » l'ESS (outillage et dispositifs de L'ESPER) et l'accès aux actualités de nos organisations le choix a été fait de réunir en un seul site internet : lesper.fr : le site historique institutionnel de L'ESPER, le Portail de l'Économie Sociale et Solidaire à l'École : Ressourc'ESS et le site du dispositif « Mon Entreprise Sociale et Solidaire à l'École ». Le site dédié à l'opération « Semaine de l'ESS à l'École » reste quant à lui inchangé : www.semainessecole.coop

Information donnée par Agathe **RIBAS**, Chargée de mission éducation, outillage et « Semaine de l'ESS à l'École » L'ESPER – L'Économie Sociale Partenaire de l'École de la République
3, square Max Hymans – 75 015 Paris
Tel. 01 40 47 37 75 – 06 71 82 54 62

[@LESPEFR_France](http://www.lesper.fr)
[@SemaineESSEcole](http://www.semainessecole.coop)
[@Ressourc_ESS](http://www.ressourcess.fr)



Covid-19 : l'école ouverte... jusqu'à quand ?

L'école a échappé aux restrictions dures mises en place dès ce week-end dans 16 départements pour freiner l'épidémie. « *Nous maintiendrons le parti pris de laisser les écoles ouvertes, et de préserver autant que possible l'éducation de nos enfants. C'est un choix qui nous distingue de beaucoup de nos voisins et que nous entendons préserver autant que possible (...)* » Ne rien changer, ou presque, à l'école : **voilà ce qu'a annoncé le Premier ministre, Jean Castex**, à rebours des restrictions mises en place pour 16 départements frappés par la hausse de l'épidémie et soumis depuis ce week-end à un confinement pour un mois au moins. Seules retouches sur le scolaire à partir de ce lundi 22 mars : des effectifs en demi-jauges pour tous les lycées dans les territoires en rouge, et l'éducation physique (EPS) désormais autorisée en intérieur. (...) Pas de mesure dure, alors que les chiffres de l'épidémie sont en hausse : **l'augmentation est spectaculaire chez les élèves et les personnels selon les chiffres de l'Éducation nationale**.

Alors, la cantine, cluster en puissance ?

Jean-Michel Blanquer la qualifie lui-même de « *maillon faible* » ? Les autorités les jugent trop nécessaires socialement. Ainsi, le principal levier, ce sont **les tests salivaires, déployés depuis trois semaines** là où le virus circule le plus, pour contourner les réticences des plus jeunes face à l'écouvillon nasopharyngé.

« Les autres pays protègent leurs profs »

Pour les enseignants, ces tests ne suffisent pas. **Beaucoup réclament d'être vaccinés en priorité**, comme l'ont écrit leurs syndicats dans un communiqué, au lendemain de l'intervention du Premier ministre.

(Extraits de Le Parisien 22.03. 2021)

Les syndicats accueillent "**positivement**" l'annonce du président de la République qui envisage "**des campagnes ciblées (de vaccination)** sur des professions qui sont exposées, à qui on demande des efforts ; **les enseignants en feront légitimement partie**". Cette annonce est intervenue, le 23 mars,

LAÏCITÉ
=
LIBERTÉ
ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

La Commune de Paris, qu'en savons-nous 150 ans après ?

La Commune de Paris (18 mars 1871) dont les valeurs éducatives s'enracinent dans les réflexions des penseurs socialistes et de l'Association internationale des travailleurs, prend à la lettre l'avertissement de Proudhon : « **Nulle révolution, désormais, ne sera féconde si l'instruction publique recréée n'en devient le couronnement.** »

Pour la première fois dans l'histoire, dix ans avant les lois scolaires de la IIIe République, le peuple se dote d'une « **école publique, gratuite, laïque et... intégrale** », pour reprendre l'expression défendue alors dans le Manifeste des sections parisiennes de l'Internationale (23 mars 1871). L'école est un élément incontournable de la révolution communarde ; la politique d'éducation se veut en elle-même révolutionnaire afin de balayer l'ensemble de la structure éducative en place. **Louise Michel**, institutrice en poste au moment du déclenchement de l'insurrection, note dans ses Mémoires : « *J'étais tout particulièrement concernée par la réforme de l'enseignement qu'entreprenait la Commune sur des bases très saines : **respecter la conscience de l'enfant, en faire un citoyen responsable, capable d'aimer ses semblables, lui inspirer l'amour de la justice...*** »

La tâche est immense : dans certains quartiers populaires, plus de la moitié des enfants ne sont pas scolarisés. Dès sa deuxième séance (29 mars 1871), le Conseil de la Commune met en place une commission de l'enseignement, dont **Édouard Vaillant** prendra la direction. Ingénieur et médecin, il avait participé aux travaux sur l'enseignement lors des congrès de Lausanne (1867) et de Bruxelles (1868). Il est probablement celui qui résume le mieux le projet éducatif



Enfants travaillant en usine



de la Commune : **affirmation du principe d'égalité comme fondement, impossibilité de dissocier révolution sociale et révolution éducative** et, enfin, esquisse d'un enseignement « **intégral** » visant à « **cultiver à la fois dans le même individu l'esprit qui conçoit et la main qui exécute** ».

Une des premières mesures est d'augmenter le traitement des enseignants et **d'établir l'égalité salariale entre les sexes** proclamée par la Commune. Vaillant organise des réunions où les instituteurs et institutrices, mais aussi **les parents**, étudient les réformes à réaliser dans les programmes, la méthode et les lois d'enseignement.

L'entrée des versaillais dans la capitale le 28 mai referme de manière sanglante la parenthèse. Dans le domaine éducatif, les réalisations seront toutefois difficiles à effacer. Dix ans plus tard, **la gratuité et la laïcité seront reprises par le pouvoir républicain**, mais pas l'idée d'un enseignement intégral. Rarement depuis, il ne s'est retrouvé une telle ferveur et une telle confiance dans l'initiative populaire pour changer l'école et la société en formant « **des hommes complets, c'est-à-dire capables de mettre en œuvre toutes leurs facultés et de produire non seulement par les bras mais par l'intelligence** ». (Le Père Duchêne).



Pour le CNAL, l'Éducation est un rempart contre le racisme

Le racisme se porte bien dans notre société. Les préjugés anciens sont confortés par des préjugés émergents venant consolider l'idée que l'autre serait irrémédiablement différent, en raison de sa couleur de peau, de son origine nationale ou ethnique, de son orientation sexuelle, de sa santé, de son handicap, de ses convictions philosophiques ou religieuses et même de sa situation économique.

Ces préjugés différentielistes trouvent leur aboutissement dans une conception communautariste de la société, conduisant à un classement, une hiérarchisation des individus et leur assignation à des groupes sociaux préétablis et enfermants.

La lutte contre la persistance du racisme et de la xénophobie, sous toutes leurs formes, constitue un défi majeur pour nos sociétés, toute l'année, au-delà de la « **Journée mondiale de lutte contre le racisme** » du 21 mars. Les organisations du CNAL rappellent que l'Éducation est le premier rempart contre les phénomènes d'exclusion et de discrimination, qui font obstacle aux libertés individuelles et au droit d'être soi. En contredisant le caractère universel de la personne humaine, le racisme combat l'égalité des droits, en inoculant insidieusement l'idée que pour être égaux, nous devrions être identiques. Non, l'égalité n'est pas l'uniformité !

Depuis toujours, le CNAL défend une conception de l'intégration où la République n'est pas seulement constitutionnellement laïque pour garantir l'égalité des citoyens quels qu'ils soient, mais est aussi indivisible pour empêcher l'éclatement du corps politique en groupes d'appartenance religieux, ethnique, linguistique ou autres.

Réunir à l'École les enfants qui sont présents sur notre sol par-delà leurs différences, est la raison d'être du CNAL. C'est à travers la poursuite de cet objectif que seront combattus les préjugés et le racisme. Cela passe par une prise de conscience des dangers contenus dans le séparatisme scolaire : au moment où des milliers d'élèves sont ségrégués dans des collèges ghettos, les pouvoirs publics devraient instamment conduire une politique ambitieuse de mixité scolaire. Nous l'attendons toujours.

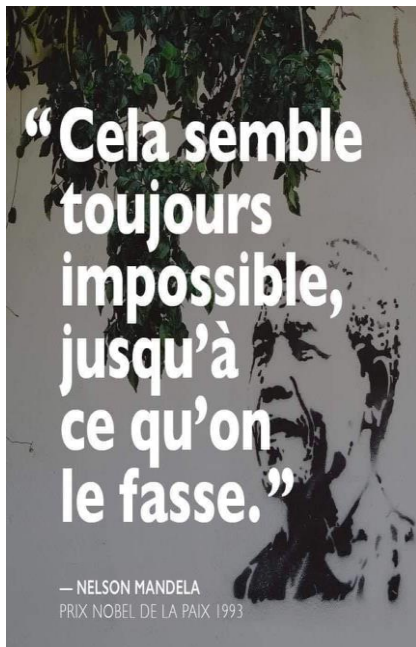
Il y a urgence à éduquer contre le racisme !

Après des années de lutte contre le racisme, force est de constater que le chemin vers l'égalité reste encore long : certain.e.s citoyen.ne.s continuent d'être discriminé.e.s et les inégalités d'accès aux droits persistent. Comment en sommes-nous arrivés là ? Comment agir ? À **Solidarité Laïque**, nous sommes convaincus que l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité est l'une des clés.

En juin dernier, le Défenseur des droits [alertait déjà](#) : il y a une "urgence à agir" sur les discriminations liées aux origines. Le [rapport](#) chiffre les discriminations mais interpelle surtout sur un phénomène de "banalisation" du racisme en France. On parle également de racisme systémique : « **Les discriminations ne sont pas le résultat de logiques individuelles, de quelques DRH qui refusent d'embaucher des personnes noires ou arabes. C'est tout le système qui est en cause, un système qui reproduit les inégalités** », expliquait ainsi Jacques Toubon au [Monde](#). En effet, en France métropolitaine, l'origine réelle ou supposée constitue le deuxième critère de discrimination après le sexe. Discriminations au faciès, abus et [violences policières](#), discriminations à l'emploi, à l'accès au logement, à la formation...

<https://www.solidarite-laique.org/je-milite/il-y-a-urgence-a-eduquer-contre-le-racisme-et-les-discriminations/>





COLLECTIF LAÏQUE NATIONAL

LAÏCITÉ À MAYOTTE : APPLIQUER LA DÉPARTEMENTALISATION JUSQU'AU BOUT

Depuis le 31 mars 2011, 240 ans après son acquisition par la France, Mayotte est devenue le cinquième département d'outre-mer et le cent-unième département français, avec l'approbation massive de la population consultée par plusieurs référendums.

Ce territoire de la République, dont la population est considérée à 95% musulmane, jouissait auparavant d'un régime ambigu : il faisait coexister un « statut personnel » hérité du colonialisme et faisant application de la charia, et le droit civil de la République. Ce statut personnel était évidemment défavorable aux droits des femmes (polygamie, mariages précoces, répudiation, inégalité devant l'héritage), et de la famille. Tout individu gardait néanmoins le droit d'y renoncer explicitement et d'opter pour le droit civil. Les cadis, juges coutumiers appliquant le droit religieux musulman aux Mahorais sous statut personnel, étaient salariés par la République.

La conséquence de la départementalisation, effectuée sous l'empire de la Constitution de 1958, ne pouvait être que l'application des lois et règlements de la République, notamment la loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des Églises et de l'État.

De fait, la situation des femmes a été améliorée (âge de 18 ans requis pour se marier, interdiction de la polygamie et de la répudiation). Certes, ces avancées sont incomplètes, car le « statut local de droit civil » persiste ; de même, le projet de loi « confortant le respect des principes de la République » exclut encore partiellement Mayotte des dispositions contre la polygamie. **Néanmoins, la justice cadiale a été supprimée** : désormais, seul le juge de droit commun est compétent, y compris en matière d'application du « statut civil de droit local ».

Les cadis ne sont plus agents publics.

Or, le département, par une convention qu'il vient de passer avec la ville de Mamoudzou et qu'il souhaite étendre aux 17 villes de Mayotte, accorde un rôle de « médiateurs » aux cadis. Cette convention leur permet de trancher les litiges de voisinage et de jouer un rôle de conseil et de surveillance des associations liées à la jeunesse et enfin de « contribuer à la transmission des valeurs éducatives et à la promotion de l'identité culturelle de Mayotte ».

Il s'agit là d'un **formidable retour en arrière**, qui méconnaît les principes élémentaires de la République. Le département confie ce faisant à ces autorités religieuses une mission de maintien de **la paix civile qui relève de l'État, de sa police et de sa justice**. Le préfet et le procureur sont en pratique dessaisis d'une partie de leurs prérogatives.

Le **Collectif Laïque National** estime que cette mission relevant de l'ordre public, confiée aux religieux par le département sans opposition de l'État, ainsi que la consolidation du séparatisme qui en résulte, sont tout le contraire du respect du principe constitutionnel de laïcité, seul garant de l'égalité et de la paix dans la République.

Il demande aux autorités compétentes, nationales et locales, de prendre les mesures nécessaires au respect des principes de la République, dans ce département comme dans les autres.

Fait à Paris le 19 mars 2021 C I N



Directeur de la publication :

Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :

Martine DELDEM

Mise en page rédactionnelle :

Bernard RACANIERE

